Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés de la Licence Gestion, veuillez visiter :
licencegestion.fr/annales-sujets-et-corriges

LICENCE

GESTION

ÉPREUVE C8 : DÉVELOPPER DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN GESTION

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
GESTION	3,0 INDICATIF

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : DECATHLON SE, VILLENEUVE-D'ASCQ, SECTEUR DE LA DISTRIBUTION D'ARTICLES DE SPORT

Decathlon SE est une société européenne spécialisée dans la conception, la production et la distribution d'articles de sport. Le groupe développe notamment des services de réparation et de seconde vie des produits. Pour le cas étudié, le périmètre retenu est un atelier de réparation pilote situé dans la métropole lilloise, rattaché à un magasin de 120 salariés. Les données opérationnelles et financières de l'atelier figurant au dossier sont établies pour les besoins de l'étude et concernent une année d'activité prévisionnelle.

Dans le cadre du développement de l'atelier, l'entreprise a confié une partie des réparations à un technicien déclaré comme indépendant. Le contrat prévoit des prestations facturées mensuellement. En pratique, l'organisation des interventions, le contrôle de l'activité et les conditions de rémunération ont évolué. Parallèlement, la direction doit décider si elle pérennise le service et quelles modalités de gestion retenir.

Vous êtes chargé(e) d'analyser la situation juridique, d'établir un diagnostic managérial et stratégique, puis d'exploiter les données de gestion afin de formuler des préconisations justifiées. Les réponses doivent s'appuyer sur les documents DT 1 à DT 3 et sur les données du cas. Les calculs seront présentés avec leur formule, les unités et un arrondi au nombre entier pour les volumes d'activité.

PARTIE 1 : ANALYSE JURIDIQUE (7 points)

Qualification d'une relation de travail et résolution selon le syllogisme juridique

À partir des faits présentés et des documents DT 1 et DT 2, vous rédigerez une analyse juridique structurée. Votre réponse devra faire apparaître successivement la qualification juridique des faits, le problème de droit, les règles applicables, puis la solution motivée au regard de l'espèce.

Le technicien, inscrit comme micro-entrepreneur, intervient dans l'atelier depuis dix mois. Le contrat prévoit qu'il organise librement ses prestations. Depuis quatre mois, le responsable de l'atelier lui impose toutefois des créneaux hebdomadaires dans l'application interne, lui adresse des consignes détaillées sur l'ordre et la méthode des réparations, suit sa présence par géolocalisation et peut suspendre l'accès à l'application en cas de refus d'une intervention. Le technicien réalise 92 % de son chiffre d'affaires avec l'entreprise et facture ses prestations chaque mois. Il demande que sa relation avec l'entreprise soit reconnue comme un contrat de travail.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez précisément le problème de droit posé. Distinguez le statut déclaré du technicien et la nature de la relation effectivement exécutée.

1.2 (2,5 points) Présentez les règles de droit applicables en vous appuyant sur les dispositions du DT 1 et le principe dégagé par l'arrêt du DT 2. Expliquez la portée de la présomption attachée à l'immatriculation comme travailleur indépendant et les critères du lien de subordination.

1.3 (3 points) Appliquez les règles aux faits et concluez de manière motivée sur la possibilité d'une requalification en contrat de travail. Vous indiquerez les éléments qui soutiennent cette qualification, ceux qui pourraient la nuancer et la conséquence juridique principale d'une décision de requalification.

PARTIE 2 : ANALYSE MANAGÉRIALE ET STRATÉGIQUE (7 points)

Diagnostic interne et externe, analyse des choix et plan d'action

La direction envisage de développer l'atelier comme un service associé à la vente d'articles de sport et à la seconde vie des produits. Les données utiles au diagnostic sont présentées dans le contexte et dans le DT 3. Vous distinguerez les éléments internes, sur lesquels l'entreprise peut agir directement, des éléments externes qui constituent des opportunités ou des menaces.

2.1 (2 points) Établissez un diagnostic PESTEL du projet de développement de l'atelier. Présentez au moins un facteur pertinent pour chacune des dimensions politique, économique, socioculturelle, technologique, environnementale et légale, puis indiquez brièvement son effet possible sur le projet.

2.2 (2 points) Construisez une synthèse SWOT en identifiant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces propres au projet. Justifiez chaque élément par une donnée ou un fait du dossier.

2.3 (3 points) Analysez le choix de recourir à un technicien indépendant au regard des objectifs de flexibilité, de qualité de service et de maîtrise du risque juridique. Proposez un plan d'action opérationnel comprenant trois actions hiérarchisées, leur responsable, un délai de mise en œuvre et un indicateur de suivi. Votre plan devra intégrer une modalité de travail favorisant l'initiative et l'amélioration continue.

PARTIE 3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE ET GESTION (6 points)

Exploitation des données commerciales et détermination du seuil de rentabilité

Pour cette partie, utilisez les données prévisionnelles annuelles du DT 3. Les charges variables sont proportionnelles au nombre de réparations. Les charges fixes sont constantes dans la plage d'activité étudiée. Le prix moyen de vente par réparation est de 30 euros. Le seuil de rentabilité sera calculé à partir du chiffre d'affaires et, lorsque cela est demandé, converti en nombre entier de réparations.

3.1 (2 points) Vérifiez le chiffre d'affaires prévisionnel à partir du nombre de réparations et du prix moyen. Calculez la marge sur coûts variables annuelle et le taux de marge sur coûts variables. Présentez les formules et les résultats en euros et en pourcentage.

3.2 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité annuel en chiffre d'affaires, puis le nombre minimal de réparations nécessaire pour l'atteindre. Arrondissez ce nombre à l'entier supérieur. Donnez également la marge de sécurité en euros par rapport au chiffre d'affaires prévisionnel.

3.3 (2 points) Déterminez le résultat prévisionnel avant amortissements, frais financiers et impôts. À partir des résultats obtenus, appréciez la viabilité économique du projet et formulez une recommandation chiffrée à la direction. Précisez une limite de votre analyse.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAITS DE TEXTES LÉGISLATIFS APPLICABLES

Code du travail, article L. 8221-6, extraits. « Sont présumées ne pas être liées avec le donneur d'ordre par un contrat de travail dans l'exécution de l'activité donnant lieu à immatriculation ou inscription » les personnes physiques régulièrement immatriculées dans les registres ou répertoires mentionnés par le texte. Le texte prévoit que l'existence d'un contrat de travail peut toutefois être établie lorsque les prestations sont fournies directement ou par personne interposée dans des conditions plaçant le prestataire dans un lien de subordination juridique permanente à l'égard du donneur d'ordre.

Code du travail, article L. 8221-5, extrait. Est notamment réputé travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié le fait, pour un employeur, de se soustraire intentionnellement à l'accomplissement de la déclaration préalable à l'embauche ou à la délivrance d'un bulletin de paie, ou de mentionner sur ce dernier un nombre d'heures inférieur à celui réellement accompli, dans les conditions prévues par le texte.

Code civil, article 1103. « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Code civil, article 1104. « Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi. Cette disposition est d'ordre public. »

Source : Code du travail et Code civil, versions en vigueur consultables sur Légifrance. Les extraits sont reproduits à des fins de résolution du cas.

DT 2 : JURISPRUDENCE RELATIVE AU LIEN DE SUBORDINATION

Cour de cassation, chambre sociale, 13 novembre 1996, pourvoi n° 94-13.187, Société générale.

Visa : article L. 121-1 du Code du travail, dans sa rédaction applicable à la date de l'arrêt.

Attendu de principe : « Le lien de subordination est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné. »

Motif de la décision : la Cour retient que la qualification de la relation dépend des conditions de fait dans lesquelles l'activité est exercée. La volonté exprimée par les parties et la dénomination donnée au contrat ne suffisent pas à écarter l'existence d'un lien de subordination lorsque les modalités réelles d'exécution le caractérisent.

Source : Cour de cassation, chambre sociale, 13 novembre 1996, n° 94-13.187. Le visa mentionne la disposition applicable au litige à cette date ; le cadre législatif actuel relatif à la présomption de non-salariat figure au DT 1.

DT 3 : DONNÉES DE GESTION ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DU PROJET

Les informations de marché ci-dessous sont des hypothèses de travail communiquées à l'équipe projet pour la métropole lilloise. Elles ne constituent pas des statistiques nationales. Les données comptables sont prévisionnelles et concernent une année complète de fonctionnement de l'atelier.

Tableau de bord prévisionnel de l'atelier et éléments de diagnostic

Indicateur	Donnée	Précision
Réparations prévues	6 000 par an	Volume annuel
Prix moyen facturé par réparation	30 €	Prix moyen hors taxes retenu pour le calcul
Charges variables totales	99 000 € par an	Proportionnelles au nombre de réparations
Charges fixes totales	63 000 € par an	Constantes dans la plage d'activité étudiée
Investissement initial envisagé	24 000 €	Outillage, postes de travail et équipement numérique
Évolution estimée de la demande locale	+12 % sur un an	Estimation de l'équipe projet
Part estimée des réparations réalisées par l'atelier	8 %	Estimation actuelle sur la zone de chalandise
Satisfaction client après réparation	4,6 sur 5	Enquête interne auprès de 180 clients
Disponibilité de pièces et d'outils	Variable selon les références	Risque de retards et de reprises
Compétences de réparation	Deux salariés formés dans le magasin	Capacité interne mobilisable à organiser
Cadre réglementaire et environnemental	Développement des obligations et dispositifs favorisant la réparation	Facteur externe susceptible de soutenir la demande
Concurrence locale	Quatre réparateurs spécialisés recensés par l'équipe	Différenciation possible par la proximité et la continuité du parcours d'achat

Données communiquées par la direction du magasin pour le périmètre du cas.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux ci-dessous. Vous pouvez ajouter des lignes sur votre copie si nécessaire. Pour les calculs, indiquez la formule utilisée et les unités. Le document complété est à joindre à la copie.

Grille de résolution juridique : question 1.1 à 1.3

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règle de droit applicable et source	
Application de la règle aux faits	
Solution motivée	

Présenter le raisonnement dans l'ordre du syllogisme juridique.

Grille de diagnostic stratégique : questions 2.1 et 2.2

Diagnostic	Élément retenu	Justification tirée du dossier	Effet possible sur le projet
Politique			
Économique			
Socioculturel			
Technologique			
Environnemental			
Légal			
Force			
Faiblesse			
Opportunité			
Menace			

Classez les éléments du dossier et justifiez chaque choix.

Tableau de calcul de gestion : questions 3.1 à 3.3

Indicateur	Formule	Résultat
Chiffre d'affaires prévisionnel		
Marge sur coûts variables		
Taux de marge sur coûts variables		
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires		
Nombre minimal de réparations au seuil		
Marge de sécurité en euros		
Résultat prévisionnel avant amortissements, frais financiers et impôts		

Détailler le calcul, puis donner le résultat avec son unité.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.